**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL:***

**L'an deux mil quinze, le 17 septembre**, le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 18h00, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

**Etaient présents :** VANIER Pascal, LOUVEL Jacques, GAILLANDRE Alain, HALLEBARD Mireille, WAGNER Annie, MAURIQUE Laurence, ROBILLARD Marie-Line, BLOSSEVILLE Richard

Absents excusés : LEFEBVRE Sophie

Date de convocation:

11/09/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice: 11

Présents : 08

Votants : 08

Absent : Laurent GRATIGNY

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Alain GAILLANDRE

L’objet principal de ce conseil municipal est de présenter le projet de lotissement du bailleur social HABITAT 76.

**Projet de lotissement communal :**

Mr Mathieu WOZNIACK et Mr COTTARD pour le bailleur social HABITAT 76 et Me Gaëlle COSSE architecte pour le cabinet CBA présentent les esquisses du projet de lotissement communal qui pourrait être réalisé comme suit :

* 4 T3 de plein pied d’environ 55 m²
* 4 T3 étage d’environ 67 m²
* 4 T4 d’environ 83 m²
* 7 terrains à bâtir

Soit un total de 19 logements. Les logements proposés sont à ossatures bois facilement personnalisable notamment pour les personnes à mobilité réduite ou les seniors.

Habitat 76 acquière le terrain de la commune à titre gracieux. La commune bénéficiera d’un droit de réservation de 6 logements, 4 seront réservés par le préfet, 1 pour le département et 1 pour Habitat 76. Les terrains seront commercialisés par Habitat 76.

Les premiers locataires pourraient intégrer les logements à l’été 2017.

**Indemnité du trésorier :**

En application des dispositions de l’article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/879 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d’attribution de l’indemnité allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveur des communes. Conformément à l’article 3 de l’arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de trésorier du poste comptable.

En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents alloue à Mme Séverine FLEURY comptable du trésor chargée des fonctions de receveur communal à la direction des finances publiques de Saint Valery en Caux, l’indemnité au taux de 100 % à compter du 01 janvier 2015.

**Commande groupée avec la CCCA pour la téléphonie**

La commune a la possibilité d’adhérer à un groupement de commande afin d’équiper les employés communaux de téléphones portables.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents :

* Autorise l’adhésion de la commune de Blosseville au groupement de commandes de la communauté de communes de la côte d’Albâtre concernant la fourniture de forfaits et terminaux mobiles
* Accepte que la Communauté de communes de la Côte d’Albâtre soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé
* Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de forfaits et terminaux mobiles pour les besoins propres du groupement,
* Autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s’y rapportant

**Fonds de Solidarité Logement**

Comme chaque année le Département propose une convention de contribution au financement du Fonds de Solidarité Logement.

Le FSL permet selon les situations des ménages de financer du cautionnement, des subventions ou des prêts pour le 1er mois de loyer, des dépôts de garantie, des impayés de loyers ou de factures d’énergie…

La contribution pour l’année est fixée à 0.76 € par habitant

Le conseil municipal à l’unanimité des membres présents accepte de contribuer au financement du Fonds de Solidarité Logement à raison de 0.76 € par habitant soit un total de 224.20 €

**Questions diverses**

A l’occasion du téléthon 2015, l’antenne locale du téléthon qui fêtera ces 25 ans à cette occasion propose que chaque commune de la communauté de communes de la côte d’Albâtre puisse être représentée par son blason. En effet la ville de Saint Valery sera pendant ces 30 heures centre de promesses télévisées et chaque commune pourra alors présenter son blason.

Pour les communes qui n’ont pas encore de blason Mr Denis JOULAIN Héraldiste propose de les réaliser gracieusement. Il propose pour la commune de Blosseville un blason « de sinople semé de bouquets de trois épis de blé d’or noués en fleur de lys, à l’écusson de gueules chargé d’une anille d’argent accompagnée de trois glands d’or et une filière aussi d’argent ». C’est une évocation des prairies cauchoises par le vent ; et des champs par les épis de blé, la disposition en bouquet rappelle les décors de l’église lors de la fameuse et traditionnelle fête de la moisson. Pour l’écusson central, deux anciennes familles seigneuriales du lieu prêtent une partie de leurs armes : les Saint-Maars pour l’anille ; les Poret « de Blosseville » pour les glands.

Après discussion il est convenu de demandé à Mr JOULAIN de reprendre les deux couleurs des familles seigneuriales à savoir le bleu à la place du sinople et le rouge.

Une réunion des élus, du comité des fêtes et du club des ainés est à envisager pour organiser la participation de Blosseville au téléthon 2015.

N’ayant plus de questions à l’ordre du jour la séance est levée à 20h00.